



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 04 mai à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 28 avril 2023
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de publication : 10 mai 2023
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

M. Michel GUILLEMIN  
M. Benoît LAMIABLE  
Mme Fanny MESPLET

**POUVOIRS :**

M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

**OBJET : OPERATION IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2023**

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis ... de la

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses missions, le pôle information jeunesse a pour mission d'informer les jeunes mais aussi de les accompagner et de les préparer à différentes démarches.

**CONSIDÉRANT** que le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes est une action à destination des jeunes dacquois âgés de 16 à 18 ans, qu'elle cible prioritairement les jeunes résidents des quartiers politique de la ville et qu'elle a pour vocation de favoriser l'accès à l'emploi, tout en participant à l'insertion sociale de la jeunesse.

**CONSIDÉRANT** que cette opération a pour objectifs :

- de favoriser une première expérience professionnelle,
- d'initier les jeunes bénéficiaires aux démarches et autres outils leur permettant de mieux appréhender les exigences du monde du travail,
- de créer un contact avec des jeunes dans le besoin, afin de pouvoir leur proposer un accompagnement à court, moyen ou long terme dans leurs démarches d'orientation et / ou d'insertion professionnelle.

**CONSIDÉRANT** que pour mener à bien cette action, le service réalise des entretiens individuels et collectifs de l'ensemble des candidats ainsi qu'un suivi et un accompagnement individuel.

**CONSIDÉRANT** que préalablement, tous les candidats ont l'obligation d'assister à une plateforme d'optimisation des conditions d'insertion composée de six ateliers organisés avec des partenaires (secourisme du travail, sécurité au travail, législation, communication, conseil en image et communication dans le monde du travail, animation ALSH). Un guide d'information et de conseils est également remis à chaque participant.

**CONSIDÉRANT** que cette opération sera menée en partenariat avec une structure commerciale de la ville et concernera 35 jeunes dont la répartition est proposée en annexe et que le dispositif se déroulera du 10 juillet au 01 septembre 2023.

L'engagement financier de la ville s'élèvera à 28 451 € pour la rémunération de 23 postes au sein des services municipaux. Une convention «Immersion Professionnelle Jeunes» sera établie entre la ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax afin d'acter les conditions de partenariat de ce dispositif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023, article 64 131 Pers.

**SUR PROPOSITION DE M. MORA Vincent, Conseiller municipal délégué, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** la mise en place de ce dispositif Immersion Professionnelle Jeunes (IPJ),

**APPROUVE** le projet de convention avec le CCAS concernant les conditions de partenariat de ce dispositif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

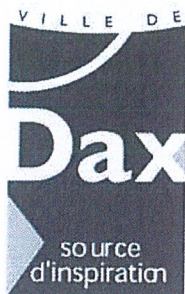
**Secrétaire de séance,  
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



**Direction des Sports, de la Vie Associative, de la Jeunesse et des Manifestations  
Service Jeunesse**

9 rue de Borda – 40100 DAX

Tél.: 05 58 56 59 89

Mail : sara.dos-santos@dax.fr

## **CONVENTION IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES ANNÉE 2023**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Monsieur Julien DUBOIS, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dax, en sa qualité de Maire, spécialement autorisé à effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2023,

**D'UNE PART,**

**ET**

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Dax dont le siège est situé 6 rue de l'hôpital à Dax, habilitée à l'effet des présentes, par la délibération du Conseil d'Administration en date du .....

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Présentation du dispositif**

La Ville de Dax, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale de Dax, organise un dispositif « Immersion Professionnelle Jeunes » dont les objectifs sont les suivants :

- > Proposer à des jeunes âgés de 16 à 22 ans un emploi d'été
- > Favoriser une première expérience professionnelle
- > Les sensibiliser au travail et au respect de leur environnement (apprentissage des règles, amélioration du cadre de vie...)
- > Repérer et/ou identifier un jeune en difficulté d'insertion, en particulier dans le cadre professionnel pour l'accompagner au mieux dans ses démarches.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20230505-20230504-10-DE  
Date de télétransmission : 09/05/2023  
Date de réception préfecture : 09/05/2023

## **ARTICLE 2 : Descriptif du partenariat entre la Ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax**

Dans le cadre du partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de DAX, les jeunes sont intégrés en 2023, sur les postes d'agents hôteliers des EHPAD G.LARRIEU et A.LIZAL.

## **ARTICLE 3 : Dates du dispositif**

Les périodes de travail sont les suivantes :

- > du 10 juillet au 21 juillet 2023
- > du 24 juillet au 4 août 2023
- > du 21 août au 1 septembre 2023

Chaque période de travail sera organisée avec un jeune encadré par du personnel des EHPAD G.LARRIEU/A.LIZAL de DAX. Au total, 6 jeunes seront concernés par ce dispositif.

## **ARTICLE 4 : Obligations de la Ville**

La Ville de Dax organise cette opération. Le service Jeunesse Municipal assure le suivi par une visite la première semaine du contrat, puis un bilan en deuxième semaine. Il peut également être interpellé à tout moment en cas de débordement ou de non-respect des engagements de la part du jeune"

## **ARTICLE 5 : Obligations du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Centre Communal d'Action Sociale de DAX assure l'encadrement des jeunes, les rémunère et les assure.

## **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à sa signature. Sa durée est limitée aux dates prévues pour l'opération « Immersion Professionnelle Jeunes » 2023.

## **ARTICLE 7 : Litiges**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de PAU.

Fait à Dax, le

La Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale de DAX

Le Maire,

Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Julien DUBOIS  
Président du GRAND DAX

Adjointe au Maire,  
en charge des affaires sociales et sanitaires

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20230505-20230504-10-DE  
Date de télétransmission : 09/05/2023  
Date de réception préfecture : 09/05/2023

## ANNEXE AU PROJET IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2023 CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2023

### REPARTITION DES POSTES

EHPAD :	6 postes
ALSH :	8 postes
INSTALLATIONS SPORTIVES	3 postes
MAISON DE LA BARTHE :	2 postes
ESPACES VERTS :	3 postes
LUDOTHEQUE :	1 poste
BIBLIOTHEQUE :	1 poste
BERGES EPHEMERES :	2 postes
ACCUEIL ETAT CIVIL	1 poste
COMMUNICATION	1 poste
VIE ASSOCIATIVE	1 poste
Sous-total :	29 postes
SECTEUR PRIVE :	6 postes
TOTAL :	35 postes